

Questions et réponses concernant la bonification du financement du Programme d'alphabétisation et de formation de base pour l'exercice 2017-2018

DIVISION DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Information générale

1. Combien de financement additionnel est octroyé au Programme d'alphabétisation et de formation de base (AFB)?

Le gouvernement investit 185 millions de dollars sur quatre ans dans les programmes d'acquisition des compétences essentielles pour les adultes, lesquels proviendront de l'enveloppe budgétaire du Programme d'alphabétisation et de formation de base (AFB).

Dans le cadre de cet investissement, le financement de base du Programme d'AFB sera augmenté de 20 millions de dollars pour l'exercice financier 2017-2018, de 25 millions de dollars pour l'exercice 2018-2019, de 55 millions de dollars pour l'exercice 2019-2020 et de 85 millions pour l'exercice 2020-2021. Ces sommes doubleront le financement de base du Programme d'AFB d'ici la quatrième année afin de combler des lacunes en matière de prestation de services, d'assurer la durabilité du programme et de renforcer les capacités numériques du réseau.

Les membres du réseau d'AFB seront informés de leurs octrois pour l'exercice 2017-2018 d'ici vendredi prochain, le 23 juin 2017.

Les octrois pour les exercices 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 seront communiqués à une date ultérieure. Nous pouvons toutefois confirmer que le financement accordé pour soutenir les augmentations de financement général sera maintenu pour les deux prochains exercices, soit ceux de 2017-2018 et de 2018-2019.

2. Ces modifications au financement de base sont-elles permanentes?

Oui. Nous bonifions le financement de base du Programme d'AFB pour les exercices 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020, et 2020-2021 afin de mettre fin à la stagnation du financement et de renforcer la capacité du réseau.

Les sommes octroyées pour 2017-2018 serviront à financer :

Questions et réponses concernant la bonification du financement du Programme d'alphabétisation et de formation de base pour l'exercice 2017-2018

DIVISION DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

- des augmentations générales accordées à tous les points de service d'AFB, fournisseurs de services électroniques, organismes de soutien et réseaux régionaux;
- une augmentation du nombre d'apprenantes et d'apprenants servis, y compris dans les communautés où la demande est forte et par voie électronique;
- des améliorations à la capacité numérique et à l'équipement informatique dans l'ensemble du réseau d'AFB;
- le lancement de projets pilotes novateurs de formation en alphabétisation et d'acquisition des compétences essentielles pour rejoindre davantage d'apprenantes et d'apprenants.

Les membres du réseau d'AFB seront informés de leur octroi de financement pour l'exercice 2017-2018 d'ici vendredi prochain, le 23 juin 2017.

Les octrois pour les exercices 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 seront communiqués à une date ultérieure. Nous pouvons toutefois confirmer que le financement accordé pour soutenir les augmentations de financement général sera maintenu pour les deux prochains exercices, soit ceux de 2017-2018 et de 2018-2019.

Le ministère consultera aussi les acteurs du réseau d'AFB au sujet de la récente évaluation du Programme et pour l'aider à hiérarchiser les améliorations à y apporter. Il s'attardera notamment à la recommandation d'élaborer un nouveau modèle de financement pour le Programme.

3. Quelle approche de consultation sera mise en œuvre pour déterminer les améliorations prioritaires à apporter au Programme d'AFB?

Les améliorations apportées au Programme d'AFB seront orientées par la récente évaluation du Programme d'AFB, par d'autres sources de données, ainsi que par une consultation spéciale parmi l'ensemble des partenaires du réseau.

Cette consultation, prévue pour l'automne 2017, servira à définir les priorités à court, moyen et long terme pour l'amélioration continue du Programme d'AFB. La planification de la consultation sera également effectuée dans le cadre d'un

Questions et réponses concernant la bonification du financement du Programme d’alphabétisation et de formation de base pour l’exercice 2017-2018

DIVISION DE L’EMPLOI ET DE LA FORMATION

processus de collaboration. Le ministère travaille étroitement avec un groupe de représentants d’organismes de soutien du Programme d’AFB à la planification de la consultation au sein du réseau pour l’automne 2017.

4. Quels projets pilotes novateurs de formation en alphabétisation et d’acquisition des compétences essentielles seront soutenus durant l’exercice 2017-2018?

De plus amples renseignements seront rendus publics sur ces projets pilotes dès qu’ils seront disponibles.

Octroi du financement et cibles relatives au nombre d’apprenantes et d’apprenants

5. À quel moment les membres du réseau d’AFB recevront-ils de l’information sur les sommes qui leur seront octroyées?

Le ministère informera les membres du réseau d’AFB des sommes qui leur seront octroyées pour 2017-2018 d’ici le vendredi 23 juin 2017. Nous sommes impatients de collaborer avec les acteurs du réseau pour combler les lacunes en matière de prestation de services, soutenir la durabilité du Programme et renforcer les capacités numériques du réseau.

Les octrois pour les exercices 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 seront communiqués à une date ultérieure. Nous pouvons toutefois confirmer que le financement accordé pour soutenir les augmentations de financement général sera maintenu pour les deux prochains exercices, soit ceux de 2017-2018 et de 2018-2019.

6. De quelle façon le nouveau financement pour 2017-2018 sera-t-il réparti dans le réseau d’AFB?

Les sommes octroyées pour 2017-2018 serviront à financer :

Questions et réponses concernant la bonification du financement du Programme d'alphabétisation et de formation de base pour l'exercice 2017-2018

DIVISION DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

- des augmentations générales accordées à tous les points de service d'AFB, fournisseurs de services électroniques, organismes de soutien et réseaux régionaux;
- une augmentation du nombre d'apprenantes et d'apprenants servis, y compris dans les communautés où la demande est forte et par voie électronique;
- des améliorations à la capacité numérique et à l'équipement informatique dans l'ensemble du réseau d'AFB;
- le lancement de projets pilotes novateurs de formation en alphabétisation et d'acquisition des compétences essentielles pour rejoindre davantage d'apprenantes et d'apprenants.

Cette approche subventionnaire vise à mettre fin à la stagnation du financement et à renforcer la capacité du réseau.

7. Les cibles relatives au nombre d'apprenantes et d'apprenants seront-elles revues à la hausse à la suite de l'augmentation du financement?

Oui. Une partie du financement additionnel général versé à chaque point de service sera assorti d'une hausse des cibles relatives au nombre d'apprenantes et d'apprenants. En outre, les points de service qui auront démontré qu'ils sont en mesure de servir davantage d'apprenantes et d'apprenants recevront du financement additionnel à l'appui de la hausse des cibles.

Le ministère s'est fixé comme objectif de soutenir plus de 80 000 nouvelles apprenantes et nouveaux apprenants sur quatre ans dans le cadre de l'investissement de 185 millions de dollars dans les programmes d'acquisition de compétences essentielles pour les adultes, lesquels proviendront de l'enveloppe budgétaire du Programme d'AFB.

8. Quelles seront les répercussions pour les fournisseurs de services incapables d'atteindre les nouvelles cibles relatives au nombre d'apprenantes et d'apprenants?

Le ministère continuera de travailler avec les fournisseurs de services d'AFB pour les aider à remplir leurs obligations contractuelles.

Questions et réponses concernant la bonification du financement du Programme d'alphabétisation et de formation de base pour l'exercice 2017-2018

DIVISION DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Plan ontarien pour l'éducation permanente et la formation professionnelle

9. Qu'est-ce que le Plan ontarien pour l'éducation permanente et la formation professionnelle?

Le Plan ontarien pour l'éducation permanente et la formation professionnelle récemment annoncé par le gouvernement comprend les trois volets suivants :

- investissement et apport d'améliorations au système d'éducation des adultes et d'acquisition des compétences essentielles;
- application des nouvelles mesures de soutien du RAFEO pour les élèves expérimentés qui souhaitent faire des études postsecondaires;
- actualisation des programmes clés d'Emploi Ontario qui fournissent du soutien aux chômeurs et aux travailleurs déplacés ou titularisés qui ont besoin de suivre un programme de recyclage ou de perfectionnement des compétences.

L'investissement dans le système d'éducation aux adultes et l'apport d'améliorations sont rendus possibles grâce à un investissement de 185 millions de dollars répartis sur quatre ans pour soutenir les programmes d'acquisition de compétences essentielles. Cette somme proviendra de l'enveloppe budgétaire du programme d'alphabétisation et de formation de base (AFB).

Le plan s'assortit également d'engagements à mener un projet pilote concernant de nouvelles possibilités d'apprentissage à double reconnaissance de crédit pour les adultes, à fournir un financement du Programme de formation relais de l'Ontario pour les nouveaux arrivants qualifiés et à soutenir la mise à l'essai de nouveaux programmes pilotes de développement des compétences pour combler les lacunes de la formation actuellement offerte.

L'engagement du gouvernement envers l'éducation permanente et la formation professionnelle reconnaît que ces assises essentielles ouvrent des portes, qu'elles

Questions et réponses concernant la bonification du financement du Programme d'alphabétisation et de formation de base pour l'exercice 2017-2018

DIVISION DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

aient été acquises dans le cadre d'un programme de formation ou du programme d'études secondaires de l'Ontario. Elles permettent, par exemple, à une personne d'obtenir de l'avancement dans son milieu de travail, de poursuivre une formation ou des études supplémentaires et de participer davantage à la vie de la collectivité.

Renforcer le système d'éducation des adultes

10. Comment le gouvernement travaillera-t-il avec les partenaires de l'éducation des adultes pour renforcer le système d'éducation des adultes?

Dans leurs lettres de mandat de 2016, les ministères de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle (MESFP), de l'Éducation (EDU) et des Affaires civiques et de l'Immigration (MACI) avaient pour mission de collaborer pour créer un système d'éducation des adultes plus harmonieux et centré sur les apprenantes et apprenants. Cette priorité a été réaffirmée par l'annonce du Plan ontarien pour l'éducation permanente et la formation professionnelle dans le cadre du Budget 2017.

La consolidation du système d'éducation des adultes se concrétisera en comblant des lacunes et en rehaussant les programmes actuels. Elle se traduira aussi par des améliorations apportées au système afin qu'il soit plus facile pour les adultes de trouver les programmes qui répondent à leurs besoins particuliers, de transiter entre les programmes et de faire reconnaître leur formation.

Le MESFP et les ministères partenaires collaborent pour déterminer les améliorations prioritaires à apporter au système. Nous attendons impatiemment les commentaires de nos partenaires de l'éducation des adultes, dont le réseau d'AFB, les conseils scolaires qui offrent les programmes de formation linguistique donnant droit à des crédits et d'autres partenaires sur les idées du gouvernement dans ce secteur.

11. Que signifierait pour les fournisseurs de services une approche systémique pour l'éducation des adultes?

Une approche systémique mènerait à une plus grande collaboration des ministères partenaires et des fournisseurs de services tout en focalisant sur l'apprenante et

Questions et réponses concernant la bonification du financement du Programme d'alphabétisation et de formation de base pour l'exercice 2017-2018

DIVISION DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

l'apprenant. Nous sommes d'avis que nous ne rejoignons qu'une partie des adultes qui bénéficieraient de l'actualisation de leurs compétences. Les partenaires du ministère cherchent des moyens d'améliorer notre collaboration afin d'entrer en contact avec plus d'adultes ontariens qui ont besoin de renforcer leurs aptitudes en littératie et en numératie, et d'autres compétences essentielles qui sont importantes pour apprendre et travailler au sein de l'économie et de la société du savoir en constante évolution, et s'y adapter.

12. Pourquoi le gouvernement se penche-t-il maintenant sur l'éducation des adultes?

Le gouvernement reconnaît que l'éducation des adultes est une des nombreuses initiatives nécessaires pour se doter d'une main-d'œuvre hautement qualifiée. Et pour l'Ontario, une telle main-d'œuvre ne laisse personne de côté.

Le gouvernement croit fermement que tout un chacun devrait avoir accès à des occasions qui les préparent à la nouvelle économie. En accordant la priorité à l'éducation des adultes, nous soutenons cette conviction.